

## **Assemblée Générale des Maires Ruraux** **du 5 Octobre 2019 – Mont Saint Vincent**

### **Rapport moral UMCR 71**

Mesdames, Messieurs les Maires, cher(e)s collègues,

- Notre dernière Assemblée Générale s'était tenue le 13 Octobre 2018 à Ormes, nous avons alors eu l'intervention d'un géographe et une discussion riche sur le potentiel et le développement des territoires ruraux.
- Quelques éléments sur l'organisation et le fonctionnement de notre association : le nombre d'adhérents de l'UMCR a progressé sensiblement par rapport à 2018 et nous en sommes à fin Septembre à 245 adhérents, ce qui veut dire qu'une commune rurale sur deux de Saône et Loire est adhérente l'UMCR. Je vous remercie donc d'avoir renouvelé votre confiance à l'association ou pour certains d'y avoir adhéré cette année
- Le Bureau de l'association se réunit toutes les 6 à 7 semaines et décide de la conduite d'actions à tenir pour informer nos adhérents, pour défendre et promouvoir la commune rurale. Je vais y revenir.
- Je salue et je remercie tout particulièrement les membres du Bureau qui sont là ce matin, et qui sont avec moi à votre écoute, à votre service, au service de la commune rurale et de l'intérêt général.
- Notre association fonctionne avec le total bénévolat des membres du Bureau et l'appui toujours professionnel et très efficace de notre secrétaire Évelyne DEBOT.
- Il est utile de rappeler aussi, que les Maires ruraux travaillent en cohérence avec l'AMSL, d'ailleurs les Maires ruraux adhèrent aussi à l'Association des Maires de Saône-et-Loire. Nos deux associations de Maires sont complémentaires, la vocation de l'UMCR 71 est d'agir plus particulièrement sur les questions de la ruralité et de l'autonomie de la commune rurale.

- Nous remercions aussi nos partenaires de leur soutien et de leur présence aujourd'hui : EDF, Groupama, Vitogaz, Le Groupe La Poste, la Caisse d'Épargne, Orange, et enfin Enedis. Les représentants de ces entreprises sont ici, profitez de leur présence pour échanger avec eux à la fin de cette réunion.

## **Retour sur les principales actions de l'UMCR au cours de la fin d'année 2018 et des 9 premiers mois 2019**

Rappel de quelques actions-clé de la fin d'année 2018 et de l'année 2019.

### **Le mouvement des Gilets Jaunes**

L'hiver dernier a été marqué par le mouvement des Gilets Jaunes. Ce mouvement n'a pas totalement surpris les Maires ruraux, qui sont proches du terrain et qui avaient senti la colère monter. En toile de fond de ce mouvement, on a perçu clairement un profond sentiment d'injustice, un refus de la technocratie, un rejet du comportement souvent hors sol du pouvoir central, un désaveu de la classe politique, et le constat que certains territoires sont délaissés.

Vous avez été nombreux à ouvrir des cahiers citoyens dans les mairies....Il faut relever que les Maires ont été généralement plutôt épargnés par les critiques, car nous sommes considérés à juste titre comme proches du terrain.

Lors du Grand Débat qui a suivi, nous étions 8 Maires ruraux à Autun le 17 Février dernier pour porter la parole des territoires ruraux, et demander notamment au Président de la République que l'on arrête le détricotage de la commune.

Aujourd'hui, **la commune rurale semble en meilleure posture.**

Il faut retenir de ce mouvement de l'hiver dernier, que les territoires ruraux ont souvent le sentiment d'être incompris et peu visibles, à l'écart des dynamiques du développement économique. Ce que la ruralité attend en premier lieu, c'est de la **considération**. Nous y reviendrons à propos du projet de loi en cours dit « Engagement et proximité »

### **La carte scolaire de Saône-et-Loire.**

En 2018, nous avons indiqué que le choix politique, bienvenu, du dédoublement des classes dans les zones prioritaires ne devait pas se faire au détriment des enfants des territoires ruraux. Nous avons eu cette année plusieurs réunions de travail, dans un climat d'écoute réciproque, avec le DASEN, et nous avons demandé et obtenu qu'un

suivi spécifique des effectifs d'enseignants en zone rurale soit mis en place. Des classes en milieu rural ont été préservées.

Le DASEN, Mr Fabien BEN, nous a proposé de signer une « Convention départementale pour l'école rurale ». Le texte initial de la Convention a été modifié à notre demande et nous examinons avec l'AMSL la possibilité de signer ce projet de convention qui permet de consolider des démarches de travail sur une période de 3 ans ; plusieurs communes ont déjà déployé des conventions locales permettent d'éviter les discussions annuelles

## **Le transfert de la compétence eau-assainissement**

En Saône et Loire, la compétence a été transférée au niveau intercommunal pour moins de la moitié des intercommunalités.

Nous avons rappelé à plusieurs reprises que nous ne sommes pas opposés par principe au transfert de cette compétence, mais nous déplorons le mécanisme de transfert **automatique** vers les communautés de commune; les communes doivent garder la possibilité de choisir, c'est le principe de la liberté communale. A minima, nous souhaitons que la date butoir de 2026 pour exercer le droit d'opposition soit abandonnée.

## **La participation aux Trophées des Maires 2019**

Notre association est partenaire du Journal de Saône-et-Loire pour le jury et la remise des prix des trophées des Maires de Saône-et-Loire, qui ont été remis cette année à Montceau-les-Mines le 3 Juillet dernier.

Nous soutenons cette opération car elle donne l'occasion aux petites communes d'affirmer leur identité et leurs valeurs dans les pages départementales du journal quotidien

En 2019, de nouvelles communes rurales ont été récompensées et valorisées : Charrecey, Génelard, Saint Symphorien des Bois, Saint Point, Saint Gengoux le national, Saint Loup Géanges et Montagny Pres Louhans.

## **La solidarité de l'association avec les Maires rencontrant des difficultés**

Nous avons eu encore à nous mobiliser, en relation avec les syndicats agricoles sur la question de la **police de l'eau**.

A nouveau, un de nos collègues a été inquiété et convoqué à la Gendarmerie pour être entendu, car il avait soi-disant fait exécuter des travaux excessifs, ce qui constitue un délit au regard du Code de l'Environnement.

Notre collègue avait pris l'initiative d'entretenir un fossé laissé en l'état depuis plusieurs années. Le « fossé » aurait été trop élargi et approfondi... voire serait devenu un « cours d'eau » alors qu'il était dans un premier temps identifié comme un « fossé » dans la cartographie en ligne de la DDT71...

Nous avons attiré l'attention de la Préfecture et de la Direction des Territoires sur ce qui peut s'apparenter à un excès de zèle en matière d'exercice de la police de l'eau en Saône-et-Loire

Autre affaire suivie par notre Association, avec d'autres, le soutien au Maire de Chardonnay, qui avait été mis devant le fait accompli en ce qui concernait l'implantation d'un Centre Éducatif Fermé (CEF) sur sa commune sans avoir été préalablement informé et encore moins concerté.

L'association répond présente pour soutenir les Maires ruraux, collectivement et individuellement, lorsqu'ils en ont besoin.

## **Une relation de proximité avec la profession agricole, à nouveau touchée par la sécheresse cette année**

Les territoires ruraux de Saône-et-Loire sont à nouveau durement touchés par la sécheresse... Les agriculteurs sont obligés d'entamer les stocks hivernaux de fourrage pour nourrir leurs bêtes et sont amenés à faire de très conséquentes dépenses de fourrage depuis deux ans..

L'UMCR est en contact permanent avec les représentants de la profession agricole, car l'agriculture est un élément majeur de la ruralité et une garantie de l'entretien de nos paysages.

Nous aurons à travailler ensemble dans les prochaines semaines sur la question des Z.N.T., zones de non-traitement. Les Maires ne sont pas forcément compétents pour statuer sur des éléments de portée scientifique. Nous pouvons par contre participer à l'élaboration d'une Charte à valeur contractuelle avec tous les acteurs de ce dossier.

## **Le projet de fermeture de 23 Trésoreries en Saône et Loire d'ici 2022**

Le Ministre des Finances nous a annoncé en Juin dernier un projet de réorganisation des Trésoreries. Au plan départemental, nous avons été reçus par la Directrice départementale. Deux cartes nous ont été présentées... expliquant que le réseau territorial de la DDFIP 71 allait augmenter et passer de 28 communes avec accueil de proximité à 47.

En regardant les choses de près, on constate que ce que l'on veut supprimer est clair et que la nouvelle organisation que l'on veut mettre en place est par contre floue.

Ce projet de **fermeture de 23 trésoreries** se traduit par un regroupement des équipes comptables dans 6 sites départementaux (Macon, Chalon, Autun, Le Creusot, Paray-le-Monial et Louhans) avec des pertes d'emplois locaux.

Nous ne voyons pas clairement aujourd'hui ce que seront les « accueils de proximité » qui sont annoncés

- Qu'est-ce qu'un Accueil ? une permanence hebdomadaire de deux heures ? de trois jours par semaine ?
- Comment l'engagement de tenir des permanences sera tenu dans le temps ?
- Nous ne voyons pas clairement non plus comment vont pouvoir fonctionner les régies de recettes ....Déjà, dans la situation actuelle, est-il normal et légal qu'un Maire, un Régisseur, soit contraint de transporter lui-même des sommes importantes pour les déposer en trésorerie ?

Nous avons été reçus à nouveau par Mme la Directrice des Finances Publiques, qui nous assure que des engagements seront pris par voie de convention.

Ce projet de réorganisation des Trésoreries soulève de nombreuses inquiétudes pour nos communes rurales. L'UMCR 71 attend des réponses très précises aux questions posées. Les Maires ruraux se prononceront au vu des réponses et engagements de la DDFIP, qui ne sauraient être vagues et devraient être formalisés dans le projet de Convention.

## **Orientations et priorités de travail des 12 prochains mois :**

La raison d'être de notre association est d'agir pour contribuer à développer une **ruralité vivante**, avec des Communes vivantes.

Aujourd'hui la ruralité attire... L'évolution de la population est désormais positive dans beaucoup de nos communes. La démographie dans nos territoires ruraux n'est plus systématiquement à la baisse.

La Saône-et-Loire bénéficie d'un maillage de plus de 500 communes rurales, maillage très fort qui est une richesse et qui permet une cohésion dans nos territoires. Ce maillage peut d'ailleurs évoluer, notre association n'est pas opposée à la création de **communes nouvelles**, quelque uns d'entre vous nous ont fait part de projets ou réflexions à ce sujet. Notre seul point d'attention sera que ces évolutions ne soient pas imposées par le haut mais résultent de la volonté des citoyens et élus locaux.

L'enjeu pour 2020, année de renouvellement des conseils municipaux, sera bien d'avoir des vocations nouvelles, de consolider les élus ruraux dans leurs prérogatives pour qu'ils agissent avec force au niveau local...c'est pourquoi nous nous intéressé au projet de loi Engagement et proximité.

## **Suivi du projet de loi « Engagement et proximité »**

Avec le niveau national de notre association, nous proposons certains amendements à ce projet de loi en cours de discussion dont l'objectif est de conforter les élus locaux.

- Créer de manière obligatoire un Conseil des maires dans chaque intercommunalité
- Rendre obligatoire le vote à bulletin secret pour certains votes importants (budget, transferts de compétences, attributions de compensation...)
- Elargir le champ d'application de la délégation de compétence pour permettre aux communes d'exercer des compétences non assumées par les EPCI
- Rétablir les indemnités des exécutifs de syndicats au périmètre inférieur à un EPCI au-delà du 1er janvier 2020.
- Modifier la composition de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) et les modalités de désignation de ses membres

**Une commune vivante, c'est une commune qui dispose des moyens de son action.**

**Loi de finances 2020.**

Nous serons vigilants, avec les associations nationales, l'AMRF et l'AMF, sur la question de la fiscalité locale et des dotations de l'Etat, qui sont les principales ressources de nos communes.

S'agissant des dotations, il faut que l'on mette en place des mécanismes de dotation dynamiques et pérennes, basés sur **l'égalité entre urbains et ruraux**, afin que tous les territoires aient les mêmes chances de se développer.

L'UMCR va suivre évidemment de très la présentation du projet de loi de finances (PLF) pour 2020, nous sommes déjà en alerte sur une éventuelle réduction de 250 millions d'euros par an de ressources locales...En effet le PLF 2020 soumis aux parlementaires propose de ne pas appliquer la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives retenues pour l'établissement de la TH pour les locaux affectés à l'habitation principale en 2020.

Ceci en contradiction avec l'engagement du gouvernement de compenser la suppression de la taxe d'habitation « à l'euro près ». Cette réduction, si elle était confirmée, impliquerait une nouvelle diminution des capacités d'actions des communes et de leurs groupements en termes d'offre de services à la population.

Les associations d'élus du bloc communal ont rappelé que la revalorisation forfaitaire est de droit depuis la loi de finances pour 2017, elle correspond à l'inflation constatée (de novembre à novembre) et demandent, le respect de l'engagement de compensation à l'euro près, un calcul de la compensation qui tienne pleinement compte de l'évolution des valeurs locatives.

## Agenda rural

De quoi s'agit-il ? Face au refus d'une loi en faveur de la ruralité, l'AMRF a proposé la rédaction d'un Agenda rural.

- Une prise de conscience tardive des pouvoirs centraux face aux urgences désormais anciennes du monde rural
- Il est temps de passer des paroles aux actes
- Les Maires Ruraux de France souhaitent que le plus grand nombre d'acteurs s'emparent de cet Agenda rural, en particulier les acteurs économiques, le Parlement et les Ministères, mais également la société civile.

200 mesures concrètes ont été proposées par la Mission Ruralité. Plus de 100 sont d'ores et déjà retenues par le Gouvernement.

## Intercommunalité

Nous serons toujours aussi attentifs au bon **fonctionnement des intercommunalités**, c'est une question de démocratie locale, et nous ne voulons pas que les décisions soient prises dans les EPCI par un cercle de quelques personnes. Notre message est toujours le même : l'intercommunalité, oui, la supracommunalité, non

## Très haut débit

Nous suivrons de très près, avec le Conseil Départemental, le déploiement de la **fibres optique** dans le département, car là aussi il s'agit d'obtenir l'égalité d'accès au THD entre les urbains et ruraux. Nous sommes satisfaits de voir que le Département a conclu un accord avec un investisseur de réseau, ce qui va permettre de diminuer la facture pour les ruraux.

Et enfin, comme je viens le dire, nous poursuivrons le travail en cours sur les **pesticides** et le **réseau DDFIP**

**En résumé, nous continuerons de défendre, avec vous, et avec tous les acteurs de la ruralité, une commune rurale, dynamique, moderne, convertie au numérique, proche des habitants et porteuse de projets.**

Rapport disponible sur <http://www.mairesruraux71.fr>